

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

AMENDEMENT

N ° II-AS21

présenté par
Mme Six et Mme Sanquer

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.